

CONCERTATION PRÉALABLE

ATTESTATION


Objet : Demande d'autorisation

Je soussigné, M.Thibault MANIGLIER, représentant la société MW Energies certifie qu'il n'a pas été organisé de concertation préalable au sens de l'article L 121-16 du code de l'environnement.

Il n'y a donc pas lieu de fournir les pièces mentionnées par l'article R 123-8 (5ème alinéa du code de l'environnement.

Date 19/06/2019

Signature et cachet


Thibault MANIGLIER

MW Energies
SAS au capital de 20 000 €
40 Rue du Village, 91530, Le Val St Germain
814 352 878 RCS Evry
TVA: FR 59 814 352 878